

PROTOCOLE SANITAIRE RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Etablissement : **Lycée Agrotech**

Adresse : Montée du savel 07100 ANNONAY

Téléphone : **04 75 33 02 54**

Mail : annonay@cneap.fr

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>PREALABLE</u>	<u>5</u>
<u>ACCUEIL DES ELEVES.....</u>	<u>7</u>
<u>ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES.....</u>	<u>8</u>
<u>GESTION DES CIRCULATIONS ET ACCES AUX SANITAIRES</u>	<u>8</u>
<u>SALLE DE CLASSE.....</u>	<u>8</u>
<u>RECREATION ET EXTERIEURS</u>	<u>9</u>
<u>NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX</u>	<u>9-10</u>
<u>DEPLACEMENTS ET TP EXTERIEURS.....</u>	<u>10</u>
<u>DEMI-PENSION ET RESTAURANT.....</u>	<u>10</u>
<u>INTERNAT</u>	<u>11</u>
<u>Fiches thématiques cas COVID</u>	<u>12-13</u>

INTRODUCTION

Contexte :

Pour la rentrée scolaire de septembre 2020, l'hypothèse retenue à ce stade est celle d'une situation épidémiologique permettant l'accueil en présentiel de tous les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue selon le calendrier scolaire 2020-2021 avec toutefois le maintien de mesures de prévention en matière d'exposition au virus.

Devant l'éventualité d'une circulation plus élevée du virus, des mesures adaptées pourront être décidées de façon à garantir la santé des personnels et des apprenants ainsi que les activités d'enseignement et de formation. Si la circulation du virus devait augmenter cela nécessiterait la remise en vigueur d'un protocole sanitaire plus strict. Si la circulation du virus devenait très active localement, une fermeture d'établissement serait possible.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de la rentrée 2020 au lycée Agrotech. Il a été établi dans le contexte actuel lié au virus SARS-COV-2 selon une instruction du ministère qui présente les orientations retenues pour l'organisation du fonctionnement des établissements d'enseignement technique agricole et des centres de formation publics et privés à la rentrée 2020.

Il sera diffusé à l'ensemble des personnels et des parents d'élèves et affiché dans les locaux.

Il est constitué d'une présentation des **principes généraux** et des paragraphes récapitulant les prescriptions :

- Accueil des élèves ;
- Aménagement des salles de classe ;
- Gestion de la circulation des élèves ;
- Récréation ;
- Cours ;
- Déplacements extérieurs ;
- Nettoyage/désinfection des locaux ;
- Gestion de la demi-pension et de l'internat ;
- Enseignements spécifiques : technologies, sciences, EPS.

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possibles de covid-19 au sein de l'établissement scolaire
- de cas avérés de covid-19 au sein de l'établissement

Il repose sur cinq principes généraux :

- **La distanciation physique** : la distance d'un mètre (latéral ou en face à face) entre deux personnes doit rester une cible à respecter.
 - **Le port du masque** « grand public » ou médical est obligatoire dans toutes les situations où la distanciation d'au moins 1m ne peut être garantie et lors des déplacements
 - Les personnels des établissements portent un masque de protection. Cette disposition ne s'applique pas aux personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des apprenants ou à l'intérieur d'un bureau individuel.
- **La gestion des flux** : les regroupements et les croisements trop importants sont à éviter. L'attribution d'une salle par classe à l'exception des salles de cours spécialisés reste une mesure à retenir si possible.
- **Le respect par tous personnels et les apprenants des gestes barrières** : hygiène des mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades et les accolades.
- **L'hygiène des mains** : de préférence, lavage des mains à l'eau et au savon avec mise à disposition de serviettes papier à usage unique, à défaut, par une friction avec solution hydroalcoolique répondant aux normes en vigueur
- **L'aération-ventilation des locaux** : prévoir une aération régulière des locaux 15 minutes minimum matin et soir. S'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien régulier des systèmes de ventilation mécaniques contrôlées (VMC)

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

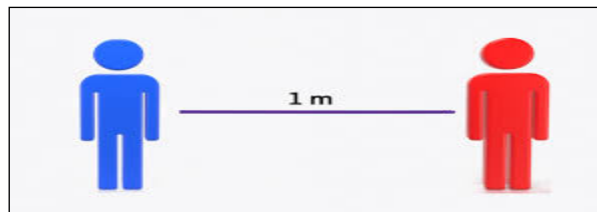
Les parents sont notamment invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement**. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. Liste :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>

Maintien de la distanciation physique :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Appliquer les gestes barrière :



Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera mise en place (cf différents points suivants).

La désinfection sera réalisée :

- A l'arrivée au lycée Agrotech, lavage des mains au savon ;
- A l'entrée en classe ;
- Avant et après l'utilisation des lieux partagés (salle info, CDI, Labo, salles d'étude, etc...)
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Le port du masque :

Pour les élèves : Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs si la distanciation physique ne peut pas être respectée.

Pour les personnels, le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté (Salles de classes, Cours de récréation, couloirs, escaliers, rangs, sanitaires...).

Le ministre de l'Agriculture a prévu la distribution de masques collégiens. Les parents de collégiens sont invités, dans la mesure du possible, à fournir des masques à leurs enfants pour la première journée.

Les parents de lycéens sont dans l'obligation de fournir un masque à leurs enfants, le ministère de l'agriculture n'a pas prévu de dotation de masques pour les lycéens.

Si un élève se présente au lycée sans masque la vie scolaire contactera ses responsables légaux afin qu'ils viennent récupérer l'élève. Le masque doit être changé au minimum toutes les 4h, placé dans un sac hermétique ou jeté dans une poubelle dédiée

La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération des lieux sera systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés, seront aérés pendant chaque récréation (il appartiendra à l'adulte en charge et à lui seul de veiller à l'ouverture des fenêtres), au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux

Limiter au maximum le brassage des élèves :

Les regroupements et les croisements trop importants sont à éviter.

La communication, l'information et la formation :

Il sera nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, une intervention de la vie scolaire est prévue le jour de la rentrée scolaire.

Les parents seront informés par courriel de ce protocole de reprise abordant les points ci-dessous :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, gourdes d'eau pour boire en journée, pochette pour les masques propres/sales, etc...),
- De la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- Des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements,
- De l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire, des points d'accueil et de sortie des élèves,



Les élèves :

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains.

Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire par le service de vie scolaire.

ACCUEIL DES ELEVES

Les élèves seront accueillis au portail à partir de 07H30. Les personnels accueillants porteront un masque.

Les élèves devront eux aussi impérativement être équipés d'un masque à leur arrivée au lycée. A défaut les responsables légaux seront contactés pour venir récupérer l'élève.

Les élèves maintiendront une distanciation physique dans la file d'entrée.

Le portail et les portes des halls resteront ouverts afin de limiter au maximum les points de contact.

L'accès aux locaux est réservé exclusivement aux personnels du lycée, aux élèves. **Les parents et autres accompagnants ne seront pas acceptés dans l'établissement.**

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES : EPS / Matières Techniques / Sciences / Informatique / Salles d'Etudes

EPS : Les professeurs d'EPS indiqueront aux élèves les consignes spécifiques liées à la situation sanitaire

Matières Techniques : Les professeurs de Technique indiqueront aux élèves les consignes spécifiques liées à la situation sanitaire

Sciences et Laboratoires : Les professeurs de Sciences indiqueront aux élèves les consignes spécifiques liées à la situation sanitaire

Centre de documentation et d'information et salle informatique :

- Les ordinateurs et les claviers seront nettoyés après chaque utilisation.
- Les livres et ouvrages papiers seront mis en quarantaine pendant 72h après chaque utilisation
- Les horaires d'ouverture du CDI seront réduits (notamment pendant la pause de midi)

GESTION DES CIRCULATIONS ET ACCES AUX SANITAIRES

Les sorties de secours seront utilisées autant que possible pour éviter les mélanges d'élèves de classes différentes dans les halls.

Les portes des halls resteront ouvertes afin de limiter les points de contact. Les portes des salles de classes ne seront manipulées que par les adultes de l'établissement.

Les sèche-mains chauffants seront mis hors service. Les agents veilleront à ce que les distributeurs de savon soient toujours approvisionnés.

Un urinoir sur deux sera condamné.

Les élèves devront se laver les mains en entrant et en sortant.

SALLE DE CLASSE

- Les classes sont utilisées à leur pleine capacité.
- Chaque élève aura une place attitrée qu'il conservera tout au long de la journée.
- Chaque élève veillera à **disposer de son propre matériel**. Aucun prêt entre élèves ne sera possible.
- Les élèves doivent se laver les mains en entrant dans la classe et en en sortant.
- La distanciation n'étant pas possible, les élèves doivent porter leurs masques en permanence dans la classe.

- Le professeur, en situation de cours, peut retirer son masque à la condition de conserver la distance de sécurité avec les élèves. Le professeur remettra son masque s'il doit circuler dans les rangs.
- Les classes seront aérées avant les cours, après les cours, pendant les récréations et les pauses.
- Tant que les températures seront acceptables, il est conseillé de garder les fenêtres ouvertes pendant les cours.
- Des pulvérisateurs virucides seront mis à disposition des personnels en cas de besoin.
- En fin de journée un élève sera chargé de pulvériser un désinfectant sur les tables.

RECREATION et EXTERIEUR

Les élèves pourront retirer leurs masques dans la cour de récréation à la condition de rester à plus d'un mètre les uns des autres. Dans le cas contraire, la vie Scolaire pourra exiger que le masque soit remis.

Les jeux impliquant des contacts seront strictement prohibés. Le city parc par exemple ne pourra pas être utilisé en dehors des activités encadrées.

Interdiction de stationner dans les halls pendant les récréations.

Les élèves devront se nettoyer les mains avant et après la récréation.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Pour le nettoyage :

L'entreprise de nettoyage utilise le matériel et les produits désinfectants recommandés par le ministère.

Un nettoyage des grandes surfaces (tables et bureaux) est effectué et réalisé au minimum une fois par jour ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs.

Les agents porteront une attention particulière aux points de contact :



- Salles de classe :

Les salles utilisées seront nettoyées et désinfectées au moins une fois jour :

- Le soir : désinfection des points de contact, tables, ordinateurs, marqueurs... à l'aide de la solution.
- Une poubelle sera dédiée dans chaque classe ou chambre, à recevoir les masques, lingettes, mouchoirs usagés, etc.. Ces poubelles seront vidées tous les jours.

- **Sanitaires :**

Les sanitaires seront nettoyés par l'entreprise de nettoyage.

Les lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs doivent être systématiquement nettoyés à l'aide de lingettes bactéricides

Nous veillerons à l'approvisionnement permanent en savon

Les VMC des sanitaires assurent une aération permanente. **Les portes resteront ouvertes tout au long de la journée.**

- **Couloirs et lieux de circulation :**

Les couloirs, halls, rampes et escaliers: un nettoyage de routine sera organisé une fois par jour.

DEPLACEMENTS ET TP EXTERIEURS

- Les règles des gestes barrières et de la distanciation physique continuent de s'appliquer.
- Le port du masque est obligatoire en milieu clos et en extérieur chaque fois que la distanciation physique est impossible, notamment pendant tous les déplacements en véhicules ou cars.
- Il est obligatoire de se laver les mains en montant et en descendant d'un véhicule.
- Afin de conserver l'efficacité de l'utilisation du gel hydroalcoolique, il est obligatoire d'avoir les mains très propres avant de se les désinfecter. De l'eau et du savon seront disponibles dans les véhicules

DEMI-PENSION et RESTAURANT

- Pour respecter la distanciation, les élèves n'auront pas de camarade en face d'eux ni à côté d'eux. La capacité du restaurant sera réduite de 50%. La règle des 1m sera respectée.
- 4 services de 30 minutes seront organisés. Des plannings de passage seront affichés, un créneau comportera au maximum 2 classes. Les élèves ne devront pas se rendre au restaurant en dehors de leur créneau de passage. Le masque sera obligatoire dans la file d'attente, même extérieure.
- Obligation de se nettoyer les mains en entrant (savon dans les sanitaires) et en sortant (borne hydroalcoolique). La sortie se fera obligatoirement par la terrasse pour ne pas croiser les élèves qui entrent.
- Les élèves devront garder leur masque en permanence, sauf une fois à leur place pour manger. Des poubelles spécifiques pour jeter masques, mouchoirs, lingettes désinfectantes, etc... seront à disposition et vidées à chaque repas.
- Le système du self est abandonné. Les plateaux seront préparés par des agents à l'avance, le choix des entrées et des desserts seront limités. Le 1^{er} verre d'eau sera servi en avance puis, si les élèves souhaitent encore de l'eau, un éducateur viendra les servir. Au petit-déjeuner, des éducateurs serviront les boissons chaudes et les autres produits à la demande.
- Les tables et les dossiers de chaises seront désinfectés entre chaque service

INTERNAT

Conformément aux directives du ministère :

- Les lits seront séparés au moins d'1m les uns des autres
- Les élèves, sur des lits superposés, dormiront tête-bêche
- Les chambres seront aérées le plus souvent possible, même en période hivernale, au minimum 30 mn le matin et 15 minutes le soir.
- Avant l'arrivée du froid, il sera conseillé aux élèves de conserver les fenêtres ouvertes le plus possible (ne pas hésiter à prévoir des couettes « chaudes »)
- Autant que possible, tous les internes d'une chambre doivent appartenir à la même classe.
- Les élèves pourront retirer leurs masques dans la chambre A LA CONDITION de respecter les 1m de distance avec leurs camarades de chambre, sinon ils devront remettre le masque pendant la période de proximité. Il est **STRICTEMENT** interdit pour un élève d'entrer dans une chambre qui n'est pas la sienne.
- Du gel hydroalcoolique sera disponible dans chaque chambre. Les internes sont invités à se laver régulièrement les mains au savon si possible (qui est moins agressif pour la peau), au gel hydroalcoolique en 2^{ème} ressort.
- Les poubelles seront vidées tous les jours et les sacs changés
- Les internes doivent se laver les mains en entrant dans les blocs sanitaires puis en sortant.
- Les internes, dans les blocs sanitaires, ne retirent leurs masques que pour se laver (douches et lavabos)
- La mise en mouvement de l'air à l'intérieur est à éviter, les sèche-cheveux sont **STRICTEMENT** interdit.
- Les éducateurs veilleront au respect strict des consignes sanitaires, ils porteront des masques en permanence (sauf dans leurs chambres personnelles ou à l'extérieur à distance de sécurité des élèves)

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le responsable de l'établissement ou son représentant de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.